

TITRE	VERSION
Carnet de suivi d'Entretien et de Maintenance des chaînes automatisées en Etablissement	V1
	DATE D'APPLICATION
	08 septembre 04
OBJET	
<p>Le carnet de suivi d'entretien et de maintenance des chaînes automatisées en établissement reprend l'ensemble des fiches permettant de suivre les opérations ayant été effectuées sur chacun des éléments de convoyage automatisés de l'établissement.</p> <p>Le carnet de suivi d'entretien reprend la structure du Guide d'Entretien et de Maintenance des Chaînes automatisées en établissement.</p> <p>Les carnets de suivi seront à conserver tout au long de la vie des équipements par le Technicien de Maintenance.</p> <p>Le carnet d'entretien est susceptible d'être mis à jour au fil des années en fonction des nouvelles réglementations ainsi que par l'évolution des équipements.</p> <p>Chaque mise à jour fera l'objet de l'envoi d'un message d'information.</p> <p>A chaque début d'année, un carnet de suivi constitué de fiches reprises en exemple dans cet ouvrage devra être imprimé par le Technicien de Maintenance.</p> <p>Le carnet ainsi édité devra être visé par le Directeur Etablissement et pourra faire l'objet d'un contrôle par la Direction Technique Siège.</p> <p>Le Technicien de Maintenance devra planifier la réalisation des opérations à effectuer ainsi que des consignes sur les différentes fiches respectives (date et signature).</p> <p>Parallèlement à ce carnet et au guide d'entretien un planning devra être élaboré par le Technicien de Maintenance et validé en début d'année par le Responsable d'Exploitation afin de définir les moyens nécessaires pour assurer la faisabilité des tâches planifiées.</p>	

Consignes de sécurité à respecter lors de chaque intervention sur les chaînes automatisées:

Toutes les opérations de maintenance, d'entretien périodique ou de dépannage doivent être réalisées hors périodes d'activité, convoyeurs et moteurs à l'arrêt. Le dispositif (bouton à clé) d'arrêt d'urgence général de l'armoire électrique alimentant la chaîne automatisée doit être enclenché.

La clé, servant au redémarrage du système, doit être détenue par le technicien de maintenance pendant toute la durée des opérations .

Par ailleurs, et à chaque opération de maintenance, un responsable de l'établissement doit être informé des travaux en cours réalisation.

Les interventions de maintenance et de dépannage sur les moteurs des convoyeurs doivent être réalisées hors tension électrique .

Les interventions de maintenance et de dépannage sur les équipements électriques doivent être réalisées conformément aux règles fixées par le degré d'habilitation électrique du technicien de maintenance de l'établissement.

CARNET DE SUIVI D'ENTRETIEN ET  
DE MAINTENANCE DES CHAINES  
AUTOMATISEES

ETABLISSEMENT : .....

ANNEE : .....

VISA DIRECTEUR ETABLISSEMENT	VISA DIRECTION TECHNIQUE SIEGE
DATE	DATE

## FICHES de SUIVI

### SOMMAIRE

1 . <u>CERCLEUSE AUTOMATIQUE</u> .....	5
2 . <u>CERCLEUSE SEMI AUTOMATIQUE ( QUAI DE LIVRAISON )</u> .....	6
3 . <u>COUVERCLEUSE</u> .....	7
3 . <u>DEPILEUR</u> .....	8
4 . <u>ZONE A: (ARRIVEE BACS VIDES SECTEUR LIVRAISON )</u> .....	9
5 . <u>ZONE B: (ARRIVEE BACS VIDES SECTEUR MAGASIN )</u> .....	10
6 . <u>ZONE C: (DEPILEUR -à POINT DE CONNEXION AUTOMATE )</u> .....	11
7 . <u>ZONE D: (POINT DE CONNEXION AUTOMATE -à STATION LANCEMENT)</u> .....	12
8 . <u>ZONE E: (STATION LANCEMENT -à STATION RECTIFICATION )</u> .....	13
9 . <u>ZONE F: (STATION RECTIFICATION -à STATION EXPEDITION )</u> .....	14
10 . <u>ZONE G: (STATION DEPART MAGASIN MANUEL -à 1ERE STATION MANUELLE )</u> .....	15
11 . <u>ZONE H: ( STATION MANUELLE N -à STATION MANUELLE N+1)</u> .....	16
12 . <u>ZONE J : (LANCEMENT RECEPTION -à STATION PILOTAGE )</u> .....	17
13 . <u>ZONE K : (STATION EXPEDITION &amp; RAMPE DE TRIAGE )</u> .....	18
14 . <u>ZONE HDA : ( AUTOMATE A TIROIRS )</u> .....	19
15 . <u>ZONE SDA : ( AUTOMATE A HAUTE ROTATION )</u> .....	20
16 . <u>ZONE TDA : ( AUTOMATE A EJECTEURS MOBILES )</u> .....	21
17 . <u>ZONE L ( POINT DE LANCEMENT AUTOMATIQUE DES COMMANDES )</u> .....	22
18 . <u>ZONE M ( STATION ETIQUETTES BACS ET TOURNE BACS )</u> .....	23





































